

Annexe 3 – Recommandations pour l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe et le Covid-19 des professionnels en établissements de santé et établissements et services médico-sociaux

Il revient aux directions des établissements, en lien avec les professionnels en situation d'encadrement médicaux et non-médicaux, **de soutenir la campagne** et de tout mettre en œuvre pour faire progresser les couvertures vaccinales de leur personnel. Il est important de mobiliser l'ensemble des acteurs (professionnels de santé de la structure, services de santé au travail, équipes opérationnelles d'hygiène ou équipes mobiles d'hygiène, pharmaciens, service d'infectiologie, service qualité de vie au travail et les représentants du personnel) pour accompagner la mise en œuvre des actions suivantes qui ont montré leur efficacité.

Actions qui ont montré leur efficacité pour augmenter les couvertures vaccinales des professionnels

- ➔ Nomination d'un référent vaccination au sein des services ou de l'établissement
- ➔ Vaccination gratuite au sein de l'établissement
- ➔ Promotion de la vaccination antigrippale des professionnels par des séances collectives ou individuelles d'informations :
 - Sur support vidéo, jeux, serious game
 - Avec une information sur les vaccins et une information sur la grippe

Il est important également que l'équipe de direction ou l'équipe coordinatrice s'implique et soutienne la campagne de vaccination contre la grippe